

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25 août 2008.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Natacha VERSTRAETEN - Jacques BREDAEL - David FRITS– Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT - Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.
Excusés : Marie-Claire NOEL-TONNON - Guy MICLOTTE - Serge DENIS – Bérengère AUBECQ – Charles WAUCQUEZ.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2008.

Mme Verstraeten souhaite que l'on développe son intervention dans les communications relative au bilan de la politique de la petite enfance et remet la note lue lors de cette séance du 23 juin 2008 afin qu'elle puisse être reprise dans le texte tant du procès-verbal que du compte-rendu. M. Decorte demande deux rectificatifs dans le texte reprenant son intervention relative aux inondations dans les communications. Ces deux demandes sont approuvées à l'unanimité. Le procès-verbal de cette séance sera approuvé à la fin de la présente séance.

Mme Troosters demande s'il est possible de transmettre l'ensemble des délibérations du conseil communal aux conseillers par courrier électronique. Le Conseil émet un avis favorable sur cette demande.

2. Communications.

M. Decorte signale qu'une seule communication de la tutelle est parvenue à la Commune depuis la dernière séance du Conseil communal mais, étant donné que celle-ci a trait à des personnes, il en sera fait mention en séance à huis-clos.

Mme Louette invite les conseillers communaux aux prochaines journées du patrimoine. M. Mertens signale quelques modifications au niveau des horaires d'une ligne du TEC ; information en sera donnée à la population via le journal communal Amalgame.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Conseil de l'Action sociale – Démission d'un membre.

Délibération

4. Conseil de l'Action sociale – Présentation d'un nouveau membre.

Délibération

5. **Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église St Etienne de Corroy - Budget 2009 - Avis.**

Délibération

6. **Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Sts Pierre et Martin de Vieusart - Budget 2009 - Avis.**

Délibération

7. **Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Sts Pierre et Martin de Vieusart – Modification budgétaire N°1 au budget 2008 - Avis.**

Délibération

8. **Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église St Martin de Dion-le-Val – Garantie communale sur un emprunt en vue de financer des travaux à la toiture du presbytère - Avis.**

Délibération

9. **CPAS – Modification budgétaire N°1 au budget 2008 – Avis.**

Délibération

10. **Zone de police des Ardennes brabançonnaises – Compte 2004 – Avis.**

Délibération

11. **Seditel – Paiement du produit de la vente des réseaux – Décision.**

Délibération

12. **Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public – Arrêt.**

Délibération

FINANCES COMMUNALES

13. **Budget communal 2008 – Modification budgétaire N°1 – Arrêt.**

Délibération

14. **Engagements hors crédits budgétaires – Approbation des dépenses.**

Délibération

15. Redevance communale sur l'occupation du domaine public à l'occasion des marchés communaux et brocantes – Arrêt.

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

16. Salle des professeurs de l'école de Dion-Valmont – Approbation du contrat d'honoraires avec l'architecte Gilson (adaptation de l'ancien contrat).

Délibération

17. Communication - Curage d'un bassin d'orage - Adoption du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché (art. L1222-3 § 3 du CDLD).

En vertu de l'article L1222-3 § 3 du CDLD, le Collège communal donne connaissance au Conseil communal de la décision prise quant à l'adoption du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et du choix du mode de marché pour le curage d'un bassin d'orage exécuté au mois d'août. M. Decorte signale que ce bassin d'orage était un bassin communal ; la Commune devait dès lors procéder à son curage, celui-ci n'ayant visiblement jamais été réalisé. Il signale que le Collège communal a rencontré des responsables du MET le 20 août et qu'à l'issue de cette réunion, il a été décidé d'effectuer le curage des avaloirs de la Chaussée de Huy et la création de deux bassins d'orages Rue de Mèves et au Bois de Villers, ceci dans le cadre des travaux à effectuer pour empêcher tout problème d'inondation.

18. Convention avec le MET pour la fourniture de biens et de services – Approbation.

Délibération

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

19. Demande de permis d'urbanisme pour la construction groupée de 3 habitations, rue de la Haie Gérard - Cession gratuite d'une bande de terrain à front de voirie.

Délibération

20. Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation rue du Taillis - Cession gratuite d'une bande de terrain à front de voirie.

Délibération

21. Demande de permis de lotir rue Saucis – Cession gratuite d'une bande de terrain à front de voirie – Reprise dans le domaine communal de la zone d'équipements techniques pour le bassin d'orage – Conventions d'emprises en sous-sol pour conduite d'eau pluviale.

Délibération

QUESTIONS-REPONSES

Aucune question n'est posée par les conseillers communaux.

SEANCE A HUIS CLOS

Communication.

M. Decorte signale qu'une communication de la tutelle est parvenue à la Commune depuis la dernière séance du Conseil communal, communication du Ministre Courard indiquant qu'il avait décidé de ne pas donner suite au recours de M. P. Laruelle à l'encontre de la délibération du Conseil communal du 28 avril 2008 nommant un receveur communal local. M. Courard signale en effet, comme suite à l'instruction du dossier visant ce recours, il est apparu que la procédure de recrutement du receveur communal local a fait l'objet de mesures de publicité suffisantes permettant aux candidats potentiels de se manifester en temps utile.

AFFAIRES GENERALES

22. Conseil de la zone de police « Ardennes brabançonnnes » - Désignation de deux suppléants.

M. Decorte signale que ce point est retiré de l'ordre du jour. M. André, secrétaire communal, indique que les services de tutelle gérant les dossiers relatifs à la zone de police lui ont indiqué qu'il n'était pas légal de procéder à la désignation de suppléants au Conseil de la zone de police tant que des effectifs étaient en place. En cas de conseiller effectif démissionnaire ou décédé, au cas où celui-ci ne disposerait pas de suppléant, il conviendrait alors seulement de procéder à la désignation de nouveaux conseillers pour le Conseil de zone, suivant la procédure de désignation établie lors de la mise en place du Conseil de police.

PERSONNEL COMMUNAL

23. Déclaration de démission pour mise à la retraite.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2008.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE